



PASS FIDÉLITÉ ENTREPRISE

Bénéficiez de **tarifs préférentiels** dès votre **1^{ère}** participation

►► Pour ouvrir votre **Pass Fidélité 2012** : **01 55 00 95 95**

►► **5 % de remise**
dès votre 1^{re} participation
puis sur votre 3^e participation
et sur votre 5^e participation



►► **10 % de remise**
sur votre 7^e participation
et votre 9^e participation



►► **15 % de remise**
sur votre 11^e participation,
sur votre 13^e participation puis
sur votre 15^e participation



ACCÉLÉRATEUR DE RÉUSSITE



PASS FIDÉLITÉ ENTREPRISE

Bénéficiez de **tarifs préférentiels** dès votre **1^{ère}** participation

Conditions d'application de la remise**

- Votre Pass Fidélité Entreprise a une durée de validité de 2 ans et prend effet au 1^{er} janvier de l'année de la demande d'ouverture.
- Dès la 1^{re} participation vous bénéficiez de 5% de remise.
- Pour que les taux de remise s'appliquent à votre :
 - 3^e participation, vous devez avoir suivi 2 formations
 - 5^e participation, vous devez avoir suivi 4 formations
 - 7^e participation, vous devez avoir suivi 6 formations
 - 9^e participation, vous devez avoir suivi 8 formations
 - 11^e participation, vous devez avoir suivi 10 formations
 - 13^e participation, vous devez avoir suivi 12 formations
 - 15^e participation, vous devez avoir suivi 14 formations
- Pour bénéficier de la remise, les formations doivent avoir été suivies dans leur globalité, c'est-à-dire sur la totalité des parties qui peuvent la composer.
- La remise s'applique sur les seuls frais pédagogiques. Elle ne s'applique pas sur les prestations d'accompagnement individualisé, les prestations en partenariat, le coaching, les frais de repas.
- Cette remise ne peut se cumuler avec une autre remise.
- Cette offre est réservée aux formations interentreprises et ne concerne pas les formations diplômantes.

Cegos se charge de tout

1. Vous appelez au **01 55 00 95 95** pour demander l'ouverture de votre Pass Fidélité Entreprise.
2. À chaque inscription***, nous vous adressons une convention de participation précisant son tarif catalogue.
3. Vous nous retournez celle-ci dûment signée.
4. Quelques jours avant la date de votre formation, nous vous adressons une nouvelle convention de formation indiquant le prix remisé, que vous nous retournez signée. Nous nous chargeons également d'adresser une nouvelle convention à votre OPCA s'il y a lieu.
5. Vous recevez la facture précisant le prix remisé convenu sur la convention.
6. En cas de report ou d'annulation d'une inscription pour laquelle vous avez reçu une convention indiquant le prix remisé, le processus reprend au point 2.
7. Vous pouvez à tout moment connaître le nombre de participations déjà réalisées pour votre entreprise sur simple appel au **01 55 00 95 95**.

* Un Pass Fidélité par entreprise (caractérisée par son numéro de siren)

** Offre valable jusqu'au 31 décembre 2013

*** Voir nos conditions générales de vente